



Besoin de renseignement sur demission

Par **nentte76**, le **12/11/2015** à **13:57**

bonjour j'ai quitté une entreprise pour laquelle j'ai travaillé 2 ans et demi pour signer un cdi pour une autre société, le patron m'a demandé de travailler chez moi 2 ou 3 mois le temps de trouver un local, j'ai accepté car c'était du provisoire hors ça fait maintenant 14 mois que je travaille toujours de chez moi (sachant que sur mon contrat il y a écrit la ville de mon lieu de travail, qui n'a rien à voir avec la ville de mon domicile), et il n'est plus question pour mon patron de trouver un local, pour moi cette condition de travail ne me convient pas, je lui ai donc annoncé que j'allais trouver du travail ailleurs et que je donnerai ma démission une fois trouver, il a dit ok.

ma question est que si je démissionne de ce CDI pour un CDD est-ce qu'à l'issue de celui-ci je pourrais prétendre à l'allocation chômage? je sais qu'il faut minimum 91 jours de travail, mais j'ai lu qq part qu'il fallait avoir fait 3 ans pour le contrat antérieur au CDD.

merci d'avoir lu et de m'éclairer je suis perdue, j'espère que j'ai été clair dans mon descriptif.
bonne journée

Par **P.M.**, le **12/11/2015** à **16:57**

Bonjour,

Après une démission, il faut effectivement travailler 3 mois en une ou plusieurs fois pour ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi sans être à l'initiative de la rupture du ou des contrats de travail...

La condition des 3 ans d'affiliation continue avant la démission pour une embauche en CDI, c'est uniquement si l'employeur rompt le contrat de travail avant la période de 3 mois...

Par **nentte76**, le **30/11/2015** à **17:43**

bonjour merci pour votre réponse.

Par **marina86**, le **05/12/2015** à **10:59**

Bonjour ! Moi aussi, je viens de démissionner d'un CDI à cause d'un conflit entre moi et mon employeur mais ce dernier n'a pas posé problème sur les procédures administratives, c'était une entreprise de location de voitures et j'ai travaillé comme assistante. En ce moment, je

travaille à domicile en ligne, grâce à www.gagnersonargent.fr, une belle expérience, et qui me rapporte assez d'argent. Je n'ai pas à me plaindre, en plus, je peux faire d'autres activités.

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **11:11**

Bonjour,
C'est carrément de la pub pour des propositions payantes...